

COMMUNIQUE DE PRESSE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) 5 réunions publiques d'information en octobre

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), Saint-Brieuc Armor Agglomération organise 5 réunions d'informations en octobre afin de présenter la démarche, la philosophie et les grands principes retenus pour ce PLUi.

1. Le PLUi c'est quoi ?

Ce document d'urbanisme permet de réglementer l'occupation du territoire à l'échelle intercommunale. Il traduit un **projet global d'aménagement** et **fixe les règles** d'aménagement et d'utilisation des sols (construction de logements, de commerces, d'équipements collectifs, préservation des espaces naturels et des terres agricoles). Il est nécessaire pour la délivrance des permis de construire.

2. Pourquoi l'agglomération s'engage dans un PLUi ?

Les communes de l'agglomération de Saint-Brieuc n'ont, à ce jour, pas les mêmes règles en matière d'urbanisme. Le PLUi permettra d'harmoniser l'usage du sol, de réaliser des **projets plus ambitieux** et de **respecter la loi « climat et résilience »** qui réduit le droit d'artificialiser les sols pour mieux préserver les espaces agricoles, naturels, forestiers et la trame verte et bleue du territoire.

Un travail de concertation est mené en impliquant tous les acteurs locaux et en étroite co-construction avec les 32 communes de Saint-Brieuc Armor Agglomération. L'objectif de cette mutualisation est de répondre aux besoins de chacune d'entre elles, tout en garantissant un **développement du territoire harmonieux**.

3. Des réunions publiques d'information

L'objectif de ces réunions publiques est de présenter aux habitants la démarche, la philosophie et les grands principes retenus pour le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de répondre aux questions que les usagers se posent.

Afin de permettre au plus grand nombre d'assister à ces rencontres, la même réunion se délocalise dans 5 secteurs de l'agglomération :

Judi 5 octobre 2023

- 17h30 à 19h30, salle des fêtes de **Quintin**
- 20h30 à 22h30, salle des fêtes de **Plaintel**

Judi 12 octobre 2023

- 17h30 à 19h30, Cinéma Les Korrigans à **Binic-Etables/Mer**
- 20h30 à 22h30, salle Le Cap à **Plérin**

Mercredi 25 octobre

- 18h à 20h
Le Grand Pré à **Langueux**



4. Quels sont les grands principes ?

Pour définir des règles équitables en matière d'urbanisme, il a été décidé d'arrêter quelques grands principes qui doivent s'appliquer à tous :



- Réduire la **consommation** foncière,
- Prendre en compte le **changement climatique**,
- Diminuer les **déplacements** motorisés,
- Diversifier l'offre de **logement** pour l'adapter notamment au vieillissement de la population,
- Permettre le développement de l'**activité économique**

5. Et après ?

Des **permanences d'élus** seront organisées **en novembre** afin d'apporter des renseignements sur des demandes particulières. Après une phase administrative, le projet de PLUi sera soumis à une **enquête publique à la rentrée 2024**. Il sera ensuite définitivement approuvé en Conseil d'agglomération.

Plus d'infos ou remarques à formuler : concertation.plui@sbaa.fr – 02 96 77 60 75

Contact presse : Direction de la communication | 02 96 77 30 41 | communication@sbaa.fr

La terre, la mer, l'avenir en commun

 saintbrieuc-armor-agglo.bzh

